

## SESSION DE FORMATION

### L'agriruralité aujourd'hui : acquérir et/ou renforcer ses connaissances pour accompagner les porteurs de projet dans le choix de leurs statuts

#### Une session pour quoi ?

Les entreprises agrirurales combinent une petite production agricole avec d'autres activités qui peuvent en être le prolongement (transformation, vente directe...) ou relevant d'une autre nature (artisanale, commerciale, de service...). Elles peuvent avoir des statuts sociaux, juridiques et fiscaux différents.

Ces installations agrirurales de par leur diversité et leur caractère « atypique » nécessitent un accompagnement adapté qui prenne en compte le projet dans sa globalité (intégration et lien au territoire...) et sa complexité (aspects réglementaires, financements, progressivité de l'installation...), alors :

- Comment accompagner les porteurs de projet dans leurs réflexions quant au choix des statuts juridiques, sociaux et fiscaux ?
- Quels sont les statuts appropriés à ce type d'activité et quelle sont les évolutions, les nouveautés en la matière ?

#### Une session pour qui ?

→ Une formation pour les agents de développement qui accompagnent ou sont susceptibles d'accompagner des porteurs de projet de création d'entreprises agrirurales

#### Au programme

- L'agriruralité : définition et intérêt pour les territoires ruraux
- L'accompagnement des porteurs de projet dans le choix des statuts (juridiques, fiscaux, sociaux), raisonnement et cheminement
- Point sur les statuts juridiques, fiscaux et sociaux appropriés aux entreprises agrirurales
- Les nouveautés en matière de statuts

#### Animation

→ **Jean-Philippe Jamot**, chargé de mission Dynamiques entrepreneuriales de créations d'activités – Ingénierie financière, Cap Rural

#### Intervenant

→ **Francis Varennes**, Juriste-Fiscaliste spécialisé en droit des entreprises agricoles et droit du tourisme chez l'habitant

#### En pratique

- 6 avril 2021 de 9h à 12h en webconférences
- 20 participants maximum. Date limite d'inscription : 1<sup>er</sup> avril 2021
- Participation soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural ([télécharger le bulletin de cotisation](#))
- Contact : Jean Philippe Jamot, 06 80 82 45 47, [agriruralite@caprural.org](mailto:agriruralite@caprural.org)